Envoyé en préfecture le 22/12/2015
Reçu en préfecture le 22/12/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20151222-CP2015_11_2-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 novembre 2015

CP2015_11_2
id. 2202

L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

EXPOSITION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS FÉDÉRATION DE TARN-ET-GARONNE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DU HALL D CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

____

Depuis la livraison des travaux de restructuration de l'Hôtel du Département en mai 2011, le Conseil départemental accueille dans les espaces dédiés à cet effet (niveaux C et D) des expositions temporaires.

A l'occasion de son 70ème anniversaire, le Secours Populaire Français organise une exposition de plusieurs artistes ayant pour objet une vente aux enchères dont les bénéfices seront intégralement reversés à ladite association afin de financer ses initiatives consacrées à la fête de Noël en direction des enfants défavorisés.

Cette exposition se déroulera du vendredi 4 au vendredi 11 décembre 2015 dans le hall D (niveau salle du Conseil départemental).

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
Reçu en préfecture le 22/12/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20151222-CP2015_11_2-DE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, dans le cadre du 70ème anniversaire du Secours Populaire Français, la convention de mise à disposition à titre gracieux du hall D au profit de l'association sus-citée ;

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC